

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BOUSSION Bernard, BODIER Robert, ROGER Steve, MOISY Cyrille, CHABOT Freddy.

Absents et excusés : MOREAU Brigitte, HOGRET Yoann.

Madame Isabelle MADIOT est élue secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition Année 2016 – 2016/14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition concernant les taxes directes locales pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

1. Taux de taxe d'habitation (TH) : **11.22 %**
2. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **22.68 %**
3. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **27.93 %**

Comptes administratifs – Exercice 2015 – N° 2016/15

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Annette GUILLET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par M. Gérard BEDOUET, Maire, après s'être fait présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives,

1- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	179 480.77 €	179 420.91 €	173 255.84 €	173 195.98 €
Fonctionnement	310 512.67 €	464 298.82 €	0 €	153 786.15 €
Total du budget	489 993.44 €	643 719.73 €	173 255.84 €	326 982.13 €

ASSAINISSEMENT

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	0.00 €	17 334.12 €	1 725.75 €	19 059.87 €
Fonctionnement	14 773.91 €	6 342.15 €	9 699.37 €	1 267.61 €
Total du budget	14 773.91 €	23 676.27 €	11 425.12 €	20 327.48 €

LOTISSEMENT DU PARC

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	803.80 €	803.80 €	0 €	0 €
Fonctionnement	804.00 €	804.00 €	0 €	0 €
Total du budget	1 607.80 €	1 607.80 €	0 €	0 €

CCAS

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	0.00 €	0.00 €	17 814.76 €	17 814.76 €
Fonctionnement	1 424.30 €	204.00 €	306.50 €	- 913.80 €
Total du budget	1 424.30 €	204.00 €	18 121.26 €	16 900.96 €

- 2- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Comptes de gestion – Exercice 2015 – N° 2016/16

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur (Commune, Assainissement, Lotissement du Parc et CCAS) visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de l'exercice 2015 – N° 2016/17

En application de la comptabilité M14, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2015 soit pour le budget principal un excédent de 153 786.15 € auquel vient s'ajouter le résultat de fonctionnement du budget CCAS (dissous en 2015) soit un déficit de 913.80 €. L'excédent de fonctionnement à affecter est donc de 152 872.35 €. Le résultat d'investissement fait l'objet d'un simple report.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat au budget 2016 comme suit :

- 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 12 574.71 €
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 140 297.64 €

Affectation des résultats « Assainissement » de l'exercice 2015 – N° 2016/18

En application de la comptabilité, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2015 soit pour le budget assainissement un excédent de 1 267.61 €. Le résultat d'investissement fait l'objet d'un simple report.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat au budget 2016 comme suit :

- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 267.61 €

Budget Assainissement – N° 2016/19

Le conseil municipal vote le budget Assainissement 2016 lequel se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation :	38 174.52 €
Recettes d'exploitation :	38 174.52 €
Dépenses d'investissement :	60 000.00 €
Recettes d'investissement :	60 000.00 €

Budget Lotissement du Parc – N° 2016/20

Le conseil municipal vote le budget « Lotissement du Parc » 2016 lequel se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation :	137 808.80 €
Recettes d'exploitation :	137 808.80 €
Dépenses d'investissement :	137 803.80 €
Recettes d'investissement :	137 803.80 €

Budget Commune – N° 2016/21

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 lequel se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	449 114.71 €
Recettes de fonctionnement :	449 114.71 €
Dépenses d'investissement :	394 020.57 €
Recettes d'investissement :	394 020.57 €

Amortissements travaux SDEGM – N° 2016/22

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'amortir les travaux suivants :

- Enfouissement des réseaux Rue Principale, Route de la Crue et Chemin du Presbytère pour un montant de 109 556.49 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- Fixe à 10 ans la durée d'amortissement pour ces travaux.

Eclairage public : remplacement de candélabre – N° 2016/23

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public concernant le remplacement de certains candélabres dans le bourg (espace jeux et lotissement de la Thébaudière). Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-

dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération. Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune 60% du HT	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à la charge de la commune
9 500.00 €	5 700.00 €	380.00 €	6 080.00 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de fonds de concours d'un montant de	6080.00 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041581
--	-----------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Commerce 20, rue Principale

Les trois candidats présélectionnés ont été reçus et ont visité les locaux. Monsieur le maire donne un compte-rendu de chaque visite. Le conseil propose de remettre une annonce pour avoir de nouvelles propositions.

Repas des Aînés

Chaque année, un repas était offert par le CCAS aux personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur la commune.

Le CCAS ayant été dissous en fin d'année dernière, monsieur le maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre cette tradition.

Le conseil municipal, décide de poursuivre le repas offert aux personnes âgées de plus de 60 ans et résidant sur la commune. Il aura lieu le mardi 10 mai (au lieu du 11 mai prévu initialement) à 12 heures au restaurant le Marmiton. Les anciens membres du CCAS ainsi que les membres du conseil municipal seront également invités. Une participation de 9 euros sera demandée aux convives. Sont invités à ce repas les maires honoraires ainsi que la directrice de la maison de retraite.

Divers

- Diagnostic accessibilité des ERP et IOP : Les différents diagnostics ont été réalisés et présentés lors d'une réunion qui s'est tenu le 24 mars dernier. Il reste maintenant à valider l'agenda d'accessibilité programmée. La priorité des travaux est donnée à la mairie et aux salles (Métairie et salle des loisirs).

- RD 287 : Bilan de la rencontre avec Monsieur LOINARD, responsable gestion de la route pour notre secteur, afin de rendre prioritaire la RD 287. Le projet a été soumis en commission au niveau de la direction des routes (CG 53). La route départementale conservera ses priorités à droite.

- Lotissement du Parc : Monsieur le maire donne un compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenu le 22 mars dernier.

- Feu d'artifice : Le budget 2015 était de 1 700.00 €. Le feu d'artifice sera tiré lors du méchoui du comité des fêtes soit le 23 juillet 2016. Un devis pour un feu sonorisé sera demandé.

- Monsieur Bernard BOUSSSION donne un compte-rendu de la dernière réunion du SIAEP.

- Monsieur le maire donne lecture du courrier de Bernard BOUSSSION informant le conseil de sa démission pour cause de déménagement.

- Date de la prochaine réunion : 28 avril 2016